



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Glister Ultra 360

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit                      Glister Ultra 360

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées            herbicide

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur**                      Barclay Chemicals Manufacturing Ltd.  
 Damastown Industrial Park  
 Damastown Way  
 Mulhuddart  
 Dublin 15  
 +353 1 811 29 00  
 +353 1 822 46 78  
 info@barclay.ie

**Fabricant**                         Barclay Chemicals Manufacturing Ltd.  
 Damastown Industrial Park  
 Damastown Way  
 Mulhuddart  
 Dublin 15  
 +353 1 811 29 00  
 +353 1 822 46 78  
 info@barclay.ie

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence        +353 1 8112916

Numéro d'appel d'urgence  
 national                              Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques                Non Classé

Dangers pour la santé  
 humaine                              Non Classé

Dangers pour l'environnement   Aquatic Chronic 2 - H411

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Pictogrammes de danger



## Glister Ultra 360

**Mentions de danger** H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Mentions de mise en garde** P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

### 2.3. Autres dangers

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>Glyphosate Isopropylamine Salt</b>	<b>30-60%</b>
Numéro CAS: 38641-94-0	Numéro CE: 254-056-8
<b>Classification</b>	
Aquatic Chronic 2 - H411	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir.
<b>Contact cutané</b>	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés et rincer la peau soigneusement à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	Traiter en fonction des symptômes.
<b>Inhalation</b>	Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
<b>Contact cutané</b>	Peut être légèrement irritant pour la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Peut être légèrement irritant pour les yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

## Glister Ultra 360

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Aucun connu.

**Produits de combustion dangereux** Aucun connu.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Lutter contre l'incendie à une distance de sécurité ou depuis une zone protégée. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air, des gants et des lunettes de protection.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. Le Responsable Environnement doit être informé de tout déversement majeur.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. Recueillir le produit répandu. Mettre les déchets dans des conteneurs scellés et étiquetés. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Éviter le contact avec les yeux. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Protéger du gel et de la lumière directe du soleil.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger du gel et de la lumière directe du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Glister Ultra 360

### Equipements de protection



<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter un équipement de protection des yeux.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever rapidement tout vêtement qui devient mouillé ou contaminé. Prévoir une fontaine oculaire. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide limpide.
<b>Couleur</b>	Jaune.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>pH</b>	pH (solution concentrée): 4.6 - 4.9
<b>Densité relative</b>	1.16 - 1.17 @ 20°C
<b>Solubilité(s)</b>	Miscible à l'eau.
<b>Commentaires</b>	Les informations données sont applicables au produit tel qu'il est fourni.

#### 9.2. Autres informations

<b>Autres informations</b>	Aucun.
----------------------------	--------

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

#### 10.2. Stabilité chimique

<b>Stabilité chimique</b>	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
---	--

#### 10.4. Conditions à éviter

<b>Conditions à éviter</b>	Eviter le gel. Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.
----------------------------	--

#### 10.5. Matières incompatibles

<b>Matières incompatibles</b>	Aucun connu.
-------------------------------	--------------

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.
--	---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - orale

## Glister Ultra 360

<b>Indications (DL<sub>50</sub> orale)</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Toxicité aiguë - cutanée</u></b>	
<b>Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Toxicité aiguë - inhalation</u></b>	
<b>Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u></b>	
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u></b>	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Sensibilisation respiratoire</u></b>	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Sensibilisation cutanée</u></b>	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Information générale</b>	Pas de danger spécifique pour la santé connu.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

#### **12.1. Toxicité**

##### **toxicité aquatique aiguë**

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: >100 mg/l,

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: >100 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: >100 mg/l,

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** La dégradabilité du produit n'est pas connue.

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité** Le produit est miscible dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### **12.6. Autres effets néfastes**

**Autres effets néfastes** Non applicable.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

## Glister Ultra 360

**Information générale**                      Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3082
N° ONU (IMDG)	3082
N° ONU (ICAO)	3082
N° ONU (ADN)	3082

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS Glyphosate Isopropylamine Salt)
Nom d'expédition (IMDG)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS Glyphosate Isopropylamine Salt)
Nom d'expédition (ICAO)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS Glyphosate Isopropylamine Salt)
Nom d'expédition (ADN)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS Glyphosate Isopropylamine Salt)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	9
Code de classement ADR/RID	M6
Etiquette ADR/RID	9
Classe IMDG	9
Classe/division ICAO	9
Classe ADN	9

#### Etiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## Glister Ultra 360

EmS	F-A, S-F
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3Z
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	90
Code de restriction en tunnels	(-)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE**

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucun Scénario d'Exposition n'a été élaboré puisqu'un CSR n'était pas requis pour l'enregistrement.

#### Inventaires

ICPE CODES (FRANCE) N/A

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 16/04/2020

Révision 1

Numéro de FDS 5985

Mentions de danger dans leur intégralité H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.